

## NOUVEAUX HORAIRES DU GREFFE DU TMC DE FORT-DE-FRANCE

---

Publié le 14/09/2020

Le Greffe change ses horaires d'ouverture :

- de 8h30 à 12h30 : l'accueil du greffe du TMC de Fort de France est ouvert au public sur rendez-vous uniquement.
- de 14h à 16h : l'accueil du greffe du TMC de Fort de France sera réservé exclusivement aux avocats ou aux dépôts de dossiers de Sauvegarde, de Redressement judiciaire et de Liquidation.

1) Toutes les formalités RCS (immatriculation, modification, radiation, bénéficiaire(s) effectif(s), dépôt d'actes et comptes annuels) peuvent être effectuées 24h/24 7j/7 sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

2) Le greffe reste joignable par mail aux adresses suivantes :

-[rcs@gtc972.fr](mailto:rcs@gtc972.fr) (Registres légaux, privilèges et nantissements)

-[contentieux@gtc972.fr](mailto:contentieux@gtc972.fr) (pour le contentieux et les référés)

-[pc@gtc972.fr](mailto:pc@gtc972.fr) (pour les procédures collectives)

-[presidence@gtc972.fr](mailto:presidence@gtc972.fr) (pour la prévention des difficultés)

3) Tous les services dématérialisés du greffe (Kbis, Etats, copies, formalités...) sont disponibles sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les greffiers associés